

PROTOCOLE 10

Programmes de travail

Résolution

La Commission centrale,

se référant à sa résolution 2001-I-3 fixant les objectifs de la CCNR et à son Règlement intérieur (article 17 (2)),

s'appuyant sur le travail d'évaluation et de prospective de ses comités,

prend acte des programmes de travail pour les années 2018-2019 établis par lesdits comités et figurant en annexe.

Annexe

I – Comité du droit fluvial

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITE DF :
Clarification et harmonisation du droit, procédure de plainte

Code	Tâche	Durée	Contexte	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018 ¹
I-18-1	Délivrance de l'attestation d'appartenance à la navigation du Rhin (AANR) Organisation d'une table ronde pour les autorités de délivrance sur le sujet de l'effectivité des contrôles effectués avant la délivrance de l'AANR et du certificat d'exploitant	2008 - 2019		DF (11) 21	DF Réunions ad hoc des autorités de délivrance	II	→ 7
I-18-2	Questions intéressant les relations avec l'Union européenne et l'articulation du droit rhénan avec le droit communautaire Questions juridiques liées à la mise en œuvre des accords de coopération Outils juridiques disponibles pour renforcer la coopération	2014 - 2019			DF, sur demande et en coordination avec PRE	I	
I-18-3	Évaluation de l'article 32 de l'Acte de Mannheim Etude sur l'article 32 de l'Acte de Mannheim visant une harmonisation des sanctions aux prescriptions de police dans les limites posées par la CCNR	2008 - 2019		DF (09)m 5	DF	II	
I-18-4	Veille juridique/ suivi des conventions internationales Suivre l'état des ratifications des conventions internationales, notamment la CLNI 2012, et répondre aux éventuelles questions liées à leur mise en œuvre	2002 - 2019		DF (11) 20		II	

¹ Pour la définition des grands objectifs de la « Vision 2018 » auxquelles cette colonne se réfère, voir résolution 2013-II-10.

Code	Tâche	Durée	Contexte	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
I-18-5	Règlement du droit de plainte Évaluation du Règlement actuel concernant le droit de plainte	2016 - 2019		DF (15) 25	DF	I	
I-18-6	Prescriptions de caractère temporaire Évaluation du dispositif des prescriptions de caractère temporaire	2016 - 2019		DF (15) 24	DF en coordination avec RV, RP et STF	I	
I-18-7	Règlement du Comité du personnel	2016 - 2019		DF (16) 13	DF	I	
I-18-8	Examen de la nécessité d'harmoniser l'utilisation des termes « conducteur » et « bâtiment » dans les trois Règlements de la CCNR	2018 - 2019			DF	I	
I-18-9	Examen de la nécessité et de la faisabilité pour la CCNR de se saisir de sujets sociaux	2018 - 2019		DF (17) 25	DF en coordination avec STF	II	
I-18-10	Examen de la nécessité d'étudier l'introduction d'une obligation d'assurance.	2018 - 2019		2011-II-8	DF	II	
I-18-11	Examen de la nécessité d'étudier les possibilités d'amélioration des conditions d'indemnisation des exploitants victimes du blocage de la voie d'eau	2018 - 2019		2011-II-8	DF	II	

II -Comité économique

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITÉ ECO

Tâches liées au développement de l'Observation du Marché (OM)

Code	Tâche	Durée	Objectif	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
III-18-1	Assurer la collecte et la cohérence des données économiques liées à la navigation intérieure en Europe	Permanent	Fournir au secteur, aux administrations nationales, aux associations et aux institutions européennes une source fiable et centralisée de suivi des données économiques de la navigation intérieure	Un travail conséquent est déjà réalisé dans le cadre de l'Observation du Marché. Il s'agit de le poursuivre et d'améliorer le travail existant (couverture européenne, détail par segment...).	ECO	I	→1 →8
III-18-2	Travaux concernant des rapports thématiques réguliers sur des sujets d'importance pour la navigation intérieure (situation du marché du travail, accidents, émissions, structure du marché)	Permanent – un rapport par an minimum	Réunir les connaissances disponibles sur un sujet d'importance qui pourra être décidé par le Comité ECO afin de fournir un rapport clair et concis.	Ces types de rapports ont déjà été réalisés et ce travail pourra être poursuivi.	ECO	I	→1 →2 →3 →4
III-18-3	Suivi de la flotte	Permanent	Fournir un suivi détaillé de la flotte en quantité et en qualité. Une attention particulière pourra être donnée à la flotte de petits bateaux.	Un suivi au niveau national est déjà fourni, le défi au cours des deux prochaines années de fournir un niveau plus détaillé. L'IVR, les données AIS sont des pistes à explorer pour répondre à cet objectif.	ECO	I	→3 →4 →8
III-18-4	Développement des connaissances liées au transport de passagers	Permanent	Assurer l'existence d'une expertise importante sur le secteur du transport de passagers au sein de la CCNR et la développer.	Chaque rapport annuel de l'OM comprend déjà un chapitre sur le transport de passagers.	ECO	II	→8
III-18-5	Développement des activités liées aux prévisions	Permanent	Fournir dans les rapports de l'OM des informations fiables pour anticiper les évolutions du secteur. Développer l'expertise permettant de mieux comprendre l'évolution du marché et ainsi d'anticiper les futures tendances et opportunités pour la navigation intérieure.	Le Secrétariat a commencé à développer plusieurs modèles économétriques pour différents segments de marché.	ECO	II	→5 →8

Code	Tâche	Durée	Objectif	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
III-18-6	Développement des activités liées à l'analyse de la navigation intérieure dans la chaîne multimodale	Permanent	Développer la collecte et l'analyse de données relatives aux autres modes de transport afin de contextualiser l'évolution de la situation de la navigation intérieure dans l'environnement multimodal. Ce travail permettra également de mieux comprendre les dynamiques de transfert modal.	Les récentes études sur les ports intérieurs ou sur l'impact économique des périodes de basses eaux ont mis en évidence l'importance de la prise en compte de l'ensemble des modes de transport dans les analyses.	ECO	I	→6
III-18-7	Organisation d'un groupe de travail avec l'ensemble des offices statistiques nationaux	2018	L'objectif est d'améliorer les relations entre les offices statistiques nationaux européens.	Les relations avec EUROSTAT les offices statistiques nationaux des pays de la CCNR sont aujourd'hui efficaces. Mais la relation avec d'autres offices statistiques nationaux européens, nécessaire pour l'OM, est récente et profiterait fortement d'un tel groupe de travail.	ECO/ COM	I	→1 →8
III-18-8	Renforcer et élargir la stratégie de communication	Permanent	Le travail de préparation de l'OM est important mais la diffusion des résultats, notamment au sein du secteur, reste limitée.			I	→8
	1) Web : Réflexion sur les deux sites Observation du Marché et Observatoire du Marché et développement d'une communication numérique adaptée aux besoins	2018	Une fusion pourrait permettre plus de clarté mais une réflexion devra être menée pour identifier les contenus de ces deux sites qui doivent être conservés et pour assurer qu'un suivi actif de ces contenus sera réalisé.			I	→8
	2) Rapport OM : Assurer l'édition et la diffusion régulière des rapports de l'OM	Permanent	La pérennité de la diffusion des rapports de l'OM doit être assurée.		ECO/ COM	I	→8
	3) Réalisation d'une enquête auprès des lecteurs					II	→8
	4) Organisation d'un atelier réunissant le secteur et les ports intérieurs pour présenter les résultats de l'OM et réunir des retours	2018/2019	Pour créer un lien de communication dynamique et plus efficace pour recueillir les retours du secteur, le comité ECO pourrait organiser un atelier autour des enjeux économiques de la navigation intérieure.	Utilisant son l'expérience du passé en tant que plate-forme, la CCNR pourrait être à l'initiative pour un développement relations directes davantage avec le secteur et avec les ports.		II	→8

Code	Tâche	Durée	Objectif	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
III-18-9	Assurer la bonne collaboration existante entre Commissions fluviales, consultants et associations	Permanent	L'OM n'est pas seulement un rapport fourni par la CCNR, c'est plus largement un travail de coopération entre la CCNR et d'autres acteurs de la navigation intérieure en Europe et la CCNR doit être garante de la bonne collaboration entre les différents acteurs.	La CCNR a déjà établi une relation avec de nombreux acteurs de la navigation intérieure en Europe. Plusieurs partenaires ont été associés au rapport annuel 2017 de l'Observation du Marché. Ces partenariats doivent être à la fois poursuivis et développés.		I	→1 →8

Tâches liées au développement et la mise à profit du rôle d'expertise sur les questions économique

Code	Tâches	Durée	Objectif	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
III-18-10	Accompagner les discussions relatives à la mise en place et à l'évaluation de NAIADES II et les discussions relatives à la suite de la politique de l'UE en matière de transport fluvial	Permanent	Le Comité ECO doit suivre attentivement les évolutions de la politique de NAIADES II et mettre à profit son expertise sur les divers sujets économiques dans ce contexte.	Le Comité ECO est déjà un interlocuteur privilégié de la DG Move à propos de NAIADES II et la contribution de la CCNR au rapport de progrès de NAIADES II le montre. Cette démarche doit être entretenue	ECO avec le soutien éventuel d'autres Comités	I	
III-18-11	Réunir des connaissances et des experts sur les sujets économique d'importance pour la navigation intérieure, la forme pouvant varier selon le besoin exprimé (rapport, atelier, audition...) <ul style="list-style-type: none"> • Impact économique des basses eaux • Evolution du verdissement de la flotte et introduction de nouveaux carburants et technologies de propulsion • Structure et transparence du marché • Compétitivité et intégration de la navigation intérieure dans la chaîne multimodale • Nouveaux marchés du secteur de la navigation intérieure 	2018-2019	Le Comité ECO de la CCNR pourra profiter de son expertise historique, de ses travaux en cours et de ses connexions avec divers experts pour réunir les connaissances existantes sur divers sujets. Ces sujets pourront être déterminés par le Comité ECO et de grands thèmes sont d'ores et déjà listés dans la colonne « Tâches »		ECO avec le soutien éventuel d'autres Comités	I	→1 →2 →3 →4 →5 →6

Code	Tâches	Durée	Objectif	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
III-18-12	Développer la possibilité de réaliser une étude d'impact	2018-2019	Sur la base des travaux menés en 2014 [ECO (14) 23] pourrait être réalisée une étude d'impact si opportun.		ECO	II	
III-18-13	Assurer une collaboration avec le monde universitaire	Permanent	Le Comité ECO doit entretenir des liens étroits avec le monde universitaire pour assurer des échanges vivaces et instructifs.	Le Secrétariat de la CCNR lance à partir d'octobre 2017 une collaboration avec l'Université d'Anvers.	ECO/COM	I	

Tâches liées au développement du rôle de plate-forme

Code	Tâche	Durée	Objectif	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
III-18-14	Organiser une intervention extérieure au cours de chaque comité ECO	Permanent	L'objectif est d'offrir une tribune une fois par trimestre à un universitaire ou à un acteur du secteur pour présenter ses projets aux délégations.	L'année 2017 a permis de commencer à mettre en place cette habitude	ECO	I	
III-18-15	Représenter la navigation intérieure au sein du Corridor Rhin-Alpes	Permanent	Assurer la présence de la navigation intérieure au sein des discussions du corridor. Une extension à d'autres corridors pourrait être envisagée.	ECO (17) 24	ECO/IEN	I	→6

III - Comité de l'infrastructure et de l'environnement

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITÉ IEN :

Entretien et amélioration de la voie navigable, thèmes généraux concernant l'environnement, questions fondamentales du développement durable de la navigation intérieure

Code	Tâche	Durée	Contexte	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
III-18-1	Mesures pour l'amélioration de la sécurité et de la fiabilité de la navigation intérieure	1/2018 - 12/2019	Élaboration d'un rapport final en concertation avec les comités compétents. ¹	2011-II-8	IEN/G	I	
III-18-2	Questions fondamentales du développement durable en navigation intérieure y-compris l'infrastructure	1/2018 - 12/2019	Examen général du développement durable de la navigation intérieure et formulation de possibles recommandations pour les suites à donner par la CCNR	IEN (17) 46 = IEN/G (17) 55	IEN	I	

¹ En fonction des activités du Comité du droit fluvial

Code	Tâche	Durée	Contexte	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
III-18-3	Suivi des travaux pour l'élaboration d'un concept pour le « Good Navigation Status »	1/2018 - 12/2019	Le mandat du consortium de consultants pour le concept de Good Navigation Status s'achèvera en 2017. À partir de 2018 la coopération se poursuivra directement avec la DG MOVE pour la poursuite de l'élaboration du concept de Good Navigation Status.	IEN (15) 29 = IEN/G (15) 48 IEN (17)m 30, point 6	IEN/G	I	→ 6
III-18-4	Participation aux travaux sur les corridors multimodaux au niveau de l'UE	1/2018 - 12/2019	Les activités concernant le corridor sont coordonnées par le Comité économique. (PRE (15) 2 = ECO (15) 4 = IEN (15) 4 = RP (15) 4)	IEN (13) 44 = IEN/G (13) 40	IEN/G	I	→ 6

Code	Tâche	Durée	Contexte	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
III-18-5	Organisation d'un atelier européen consacré aux besoins en aires de stationnement et à leur planification	1/2018 - 12/2019	Dans le cadre de la CCNR existent des connaissances étendues en matière de besoins en aires de stationnement et de leur planification, mais tel n'est pas le cas dans tous les autres États membres de l'UE possédant des voies d'eau intérieures.	IEN (17) 53 = IEN/G (17) 53	IEN/G	II	
III-18-6	Appui aux délégations pour la mise en œuvre de la directive cadre relative à l'eau (directive 2000/60/CE) pour le bassin du Rhin	1/2018 - 12/2019	Suivi des activités dans le cadre de la stratégie commune de mise en œuvre (CIS) de la Commission européenne ; Coordination des activités de la CIS ayant une incidence sur la navigation.	IEN (13) 32	IEN/G	I	→ 5
III-18-7	Adaptation de la voie d'eau et de la navigation rhénane aux possibles conséquences du changement climatique	1/2018 - 12/2019	Le rapport de situation du comité sera actualisé.	2006-I-4, IV 2008-I-12 2009-I-5 2011-II-6, III	IEN/G	I	→ 5 → 8

Code	Tâche	Durée	Contexte	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
III-18-8	Poursuite de l'harmonisation de la « Procédure pour la fixation de conditions et de restrictions pour les ouvrages sur le Rhin dans le cadre de la CCNR »	1/2018 - 12/2019	Harmonisation des procédures du comité pour le secteur frontalier franco-allemand et les autres secteurs du Rhin.	2016-II-17	IEN	II	
III-18-9	Évaluation et préparation de l'approbation de travaux de construction ayant une incidence sur la navigation	1/2018 - 12/2019	Tâche permanente	1995-I-29	IEN/G		
III-18-10	Vérification de la disponibilité des écluses sur le Rhin supérieur	1/2018 - 12/2019	Tâche permanente Participation aux réunions régulières pour la coordination des périodes de chômage des écluses sur le Rhin supérieur.	2007-II-6, IV	IEN/G		→ 1
III-18-11	Mesures destinées à améliorer les conditions de navigation sur le Rhin	1/2018 - 12/2019	Tâche permanente Compilation de toutes les mesures prévues ou mises en œuvre sur le Rhin en vue de l'amélioration des conditions de navigation.	IEN (13) 32	IEN/G		→ 6

IV – Comité du règlement de police

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITE RP :

Sécurité d'exploitation des bateaux, exploitation des bateaux et comportement dans le trafic ;
Services d'information fluviale (SIF)

Code	Tâche	Durée	Prescription	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
Sécurité d'exploitation des bateaux, exploitation des bateaux et comportement dans le trafic							
IV-18-1	Évaluation des prescriptions de caractère temporaire applicables aux bâtiments dont le système de propulsion utilise le gaz naturel liquéfié (GNL) et élaboration des listes de contrôle pour l'avitaillement de GNL (bateau/bateau et bateau/terre)	2016 - 2019	Standard pour la liste de contrôle pour l'avitaillement en gaz naturel liquéfié (GNL)	Protocole 2015-I-8 Protocole 2015-II-15 RP (15) 47A rev.1 add. 1 RP/G (16) 37 RP/G (17) 2	RP/G (RV/G)	II	
IV-18-2	Présence à bord de documents de bord et autres papiers sous forme électronique	2016 - 2019	Article 1.11 du RPNR	RP (15) 48 = RP/G (15) 63 = RIS/G (15) 41 = STF (15) 64 = RV (15) 71 = MD (15) 5 RP/G (16) 2 = RIS/G (16) 4 RP/G (16) 12 = RIS/G (16) 10	RP/G (RV/G, STF, RIS/G)	I	
IV-18-3	Actualisation de la recommandation pour des amendes uniformes applicables en cas d'infractions aux prescriptions de police (catalogue des amendes)	2016 - 2019		Protocole 2004-II-19 RP/G (17) 9	RP/G	II	→ 1
IV-18-4	Examen de certaines terminologies utilisées dans les différents textes de la CCNR	2017 - 2018	RPNR, RVBR, RPN,	RP/G (17)m 19 prov, point 11.2 RP/G(17) 25 rev. 1	RP RP/G IEN STF RV DF	II	

Code	Tâche	Durée	Prescription	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
IV-18-5	Suites à donner à la réunion commune des polices fluviales et de navigation (Novembre 2017 à Berlin)	2018 - 2019	RPNR, RVBR, RPN	RP (17) 37 rev. 2 = RP/G (17) 52 rev. 2 = RV (17) 39 rev. 2 = RV/G (17) 28 rev. 2 = STF (17) 32 rev. 2	RP RP/G STF RV	-	
IV-18-6	Moderniser et simplifier la rédaction d'articles du RPNR en lien avec les marques d'identification des bateaux	2018 - 2019	Articles 1.10, chiffre 2 ; 2.01, chiffre 1 lettre d ; 2.05, chiffre 1 et annexe 10 du RPNR	RP (17) 32 corr. 1 = RP/G (17) 41 corr.	RP/G	I	
IV-18-7	Clarification de la signalisation des épis	2018 - 2019	Article 5.02 et annexe 8 du RPNR	RP (17)m 28, point 10.3	RP RP/G IEN/G	II	
IV-18-8	Harmonisation des listes des documents de bord entre le RPNR et le RVBR (respectivement ES-TRIN)	2018 - 2019	Article 1.10 du RPNR	RP (17) 40 rev. 1 = RP/G (17) 50 rev.1 = RIS/G (17) 40 rev.1	RP RP/G RV	II	
Services d'information fluviale							
IV-18-9	Extension de l'obligation d'annonce par voie électronique à tous les bâtiments visés par les dispositions de l'article 12.01 du RPNR	2018 - 2019	Article 12.01 du RPNR	Protocole 2007-II-20 RP (17) 55 = RP/G (17) 78 = RIS/G (17) 50	RP/G (RIS/G)	I	→ 1
IV-18-10	Obligation d'annonce électronique - Transmission de la désignation technique	2017 - 2018	Article 12.01, chiffre 2 du RPNR	Protocole 2017-I-11 RP (17)m 28, point 4.2	RP/G RIS/G (RP)	I	→ 1
IV-18-11	Actualisation de la convention administrative d'échange de données entre les autorités compétentes des États riverains du Rhin	2018 - 2019	Article 12.01 du RPNR	Protocole 1994-I-20 RP (17) 31 = RP/G (17) 40 = RIS/G (17) 29	RP/G (RIS/G)	II	→ 1

Code	Tâche	Durée	Prescription	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
IV-18-12	Évaluation de la mise en œuvre de l'obligation d'équipement en appareil AIS Intérieur et en système de visualisation (ECDIS Intérieur en mode information ou en appareil comparable pour la visualisation de cartes électroniques) y compris le réexamen, à la lumière du projet d'édition 2.4 du standard ECDIS Intérieur, des exigences minimales applicables à ces systèmes de visualisation et l'évaluation de l'équipement de la flotte en cartographie électronique et systèmes de visualisation	2016 - 2018	Article 4.07 du RPNR et Exigences minimales applicables aux systèmes ECDIS Intérieur en mode information et aux appareils comparable	Protocoles 2013-II-16, 2014-I-11, 12 et 13, 2017-I-11 RP/G (17) 11 corr. 1 = RIS/G (17) 5 corr. 1	RIS/G (RP/G)	I	→ 1
IV-18-13	Suites à donner à l'évaluation de la mise en œuvre de l'obligation d'équipement en appareil AIS Intérieur et en système de visualisation de cartes	2018 - 2019	RPNR	Protocoles 2013-II-16, 2014-I-11, 12 et 13, 2017-I-11 RP (17) 44 rev.1 = RP/G (17) 62 rev.1 = RIS/G (17) 43 rev.1	RIS/G RP/G	I	→ 1
IV-18-14	Affichage du panneau bleu dans l'ECDIS Intérieur (M-I.2.6)	2014 - 2019	Article 4.07 du RPNR, Annexe 5 de l'ES-TRIN	Protocole 2012-I-10 RP (14) 34 rev. 2 = RP/G (14) 77 rev. 2 = RIS/G (14) 67 rev. 2	RIS/G (RP/G, RV/G)	II	
IV-18-15	Adaptation permanente des standards SIF	2016 - 2019	Standards ERI, VTT, ECDIS Intérieur, NTS	Protocole 2012-I-10	RIS/G	II	

Code	Tâche	Durée	Prescription	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
IV-18-16	Suivi de l'évolution de la navigation automatisée (de l'assistance à la navigation à la navigation entièrement automatisée) et examen de l'éventuelle nécessité de mesures réglementaires	2012 - 2019	ES-TRIN, RPNR	Protocole 2012-I-10 RP (17) 14 = RP/G (17) 28 = RIS/G (17) 18 RP (17) 40 rev. 1= RP/G (17) 50 rev.1 = RIS/G (17) 40 rev.1	RIS/G RP/G (RV/G, CESNI/PT)	I	
IV-18-17	Suivi de l'évolution de l'utilisation des messages spécifiques aux applications (ASM - Application Specific Messages)	2017 - 2019	Article 4.07 du RPNR	RP (15) 29 = RP/G (15) 47 = RIS/G (15) 32 RIS/G (17) 33 RP (17) 40 rev.1 = RP/G (17) 50 rev.1 = RIS/G (17) 40 rev.1	RIS/G (RP/G)	II	→ 1
IV-18-18	Suivi de l'évolution de l'utilisation des messages d'aide à la navigation dans l'AIS Intérieur (AtoN - Aids to Navigation)	2018 - 2019		RIS/G (17) 34 = RP/G (17) 45 RP (17) 40 rev.1 = RP/G (17) 50 rev.1 = RIS/G (17) 40 rev.1	RIS/G	II	→ 1
IV-18-19	État d'avancement de la mise en œuvre et actualisation de la stratégie SIF de la CCNR	2016 - 2019		Protocole 2012-I-10 RP (16) 35 rev. 1 = RIS/G (16) 24 rev. 3 RIS/G (17) 13	RIS/G	I	→ 1

V – Comité des questions sociales, de travail et de formation professionnelle

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITE STF :

Patentes du Rhin, qualifications et conditions de travail des bateliers

Code	Tâche	Durée	Prescription	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
V-18-1	Modernisation / assouplissement des prescriptions concernant les équipages des bateaux et les temps de navigation et de repos ainsi que préparation d'une révision générale des prescriptions relatives aux équipages	2018 - 2019	RPN, prescriptions relatives aux équipages	Résolution 2016-II-9 Flexibilisation des temps de repos En cours, mandat du comité PRE pour le suivi de l'étude TASCs	STF PRE, CASS, RV, RP, MD, IEN et groupes de travail	I	→ 2
V-18-2	Adaptation du RPN, notamment pour permettre l'incorporation de renvois au standards CESNI-QP et afin d'assurer la compatibilité des instructions de service avec la future directive de l'UE relative à la reconnaissance mutuelle de qualifications professionnelles	2018 - 2019	RPN, future directive de l'UE, Instructions de service pour le RPN		Groupe de travail ad hoc STF « Révision du RPN » et STF	I	
V-18-3	Révision des prescriptions relatives à la connaissance de secteurs, le cas échéant, procédures de reconnaissance supplémentaires	2018 - 2019	RPN, future directive de l'UE, Arrangements administratifs		STF , si nécessaire en coopération avec RP	I	
V-18-4	Élaboration de prescriptions relatives à un registre électronique des justificatifs concernant l'aptitude	2018 - 2019	RPN, future directive de l'UE, Arrangements administratifs		STF	I	

Code	Tâche	Durée	Prescription	Base	Traitement	Priorité	Référence Vision 2018
V-18-5	Organisation et bilan d'une réunion des commissions d'examen pour l'obtention de certificats d'aptitude	2018 - 2019		STF, contrat européen	STF, CESNI/QP	II	
V-18-6	Simplification de la publication d'annexes au RPN et d'instructions de service pour le RPN	2018 - 2019	Instructions de service pour le RPN		STF	II	
V-18-7	Simplification (et poursuite de la numérisation) des instructions de service	2018 - 2019	Instructions de service pour le RPN		STF	Tâche permanente	
V-18-8	Gestion des arrangements administratifs et des reconnaissances de livrets de bord ainsi que des livrets de service et, le cas échéant, procédures de reconnaissance supplémentaires	2018 - 2019	Arrangements administratifs pour les certificats de conduite et certificats d'aptitude à la conduite au radar livrets de service formations de matelots, future directive de l'UE	Différentes résolutions, en dernier lieu 2015-I-11 (reconnaissance des livres de bord d'États tiers) ainsi que 2014-II-11 et 2014-II-12 (reconnaissance de formations dans une école tchèque et une école roumaine)	STF	Tâche permanente	
V-18-9	Travaux préparatoires pour l'introduction de e-SRB, e-Logbooks	2018 - 2019	RPN		STF	II	

VI – Comité du règlement de visite

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITE RV :

Sécurité technique des bateaux, construction et équipement des bâtiments

Code	Tâche	Durée	Prescription	Base	Traitement	Priorité ¹	Référence Vision 2018
VI-18-1	Délivrance des recommandations pour des équivalences et dérogations en application de l'article 2.20 du RVBR	2018 - 2019	RVBR, Article 2.20		RV/G - RV		
VI-18-2	Actualisation du rapport de situation - Réduction de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre	2018 - 2019	Rapport de situation	2012-II-4 2013-II-10 RV (17) 11 rev. 1 = RV/G (17) 7 rev. 1	RV/G - RV	I	→3
VI-18-3	Adaptation du RVBR pour tenir compte de la publication de nouvelles éditions de l'ES-TRIN et des nouvelles évolutions	2018 - 2019	RVBR		RV/G - RV		
VI-18-4	Tâches susceptibles de résulter du programme de travail du CESNI, du Comité du règlement de police, du Comité économique et de la présidence de la CCNR sur la base d'un mandat particulier ou d'une analyse du problème	2018 - 2019	RVBR		RV/G - RV		

¹ Les tâches 1, 3 et 4 sont des tâches permanentes.